

# Le Chalaure

*Journal d'informations*

## Les Eglisottes et Chalaures

Chers concitoyens, Chères concitoyennes;

C'est encore frais dans les esprits. Comment ne pas évoquer cette récente actualité. Ce qui s'est passé à Signes et ailleurs (361 agressions en 2018) avec son malheureux maire est le triste reflet d'une société en perte de repaires et emblématique d'une dérive qui s'installe. Cette dérive les Mairies y sont souvent confrontées. Laquelle de ces Mairies, au travers de ses élus et de son personnel n'a pas connu de menaces, agressions, verbales parfois physiques. En tant qu'interface de l'autorité de tutelle, on nous demande de faire respecter la réglementation, de gérer les priorités face aux restrictions budgétaires (ce sont des cas concrets auxquels il est fait allusion ici).

Alors il y a ce phénomène récurrent, maintes fois dénoncé dans cet édito, des décharges sauvages, des chiens abandonnés, qui divagent ou qui agressent. Il y a aussi les nuisances sonores, les incinérations (maintenant interdites toute l'année), le non-respect du droit des sols. Alors on aime rappeler et faire valoir ses droits mais on récuse toute instance normative quand on les juge trop contraignantes pour soi. Bien souvent on pêche dans un désert.

Il a fallu ce triste évènement pour que soudain, ici ou là, on prenne conscience des difficultés auxquelles se heurtent les Municipalités. Mais on ne parle pas de la perte du pouvoir décisionnel face aux intercommunalités omniprésentes.

C'est la reprise (si l'on peut dire car l'activité n'a que peu faibli), les jours qui raccourcissent en sont les signes annonciateurs. Cela va se voir, dans les entreprises mais aussi au sein de nos collectivités avec l'effervescence autour de la Mairie, des écoles et du restaurant scolaire. L'agitation qui marque ce changement de rythme ne trompe pas. "Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain" a dit Balzac.

Septembre c'est aussi la période des vendanges. Nombre de nos concitoyens le savent puisque concernés par ce métier, au demeurant pénible, mais qui offre bien des débouchés.

La période estivale bien que tournée vers les activités ludiques ne fige pas tout, bien que ce soient elles qui mobilisent les associations et leurs bénévoles.

1 – **Centre bourg** : le marquage des ralentisseurs et des places de stationnement ne clôture pas l'ensemble des travaux. Il reste à installer les panneaux rabattables signalant les avancées sur la chaussée, prendre en compte les problèmes d'évacuation des eaux pluviales. Nous avons fait part de ce souci à l'entreprise et au bureau d'études. Une autre préoccupation : plus de désherbant et l'herbe pousse sur les trottoirs. Que l'on racle ou que l'on arrache ce sera au détriment de l'intégrité du revêtement.

Nous constatons avec satisfaction, et en ce sens nous y sommes sensibles, que les usagers utilisent les places de stationnement pour leur véhicule laissant les trottoirs aux piétons. Souhaitons que ces bonnes pratiques continuent à être respectées.

2 - **Superette** : plusieurs rencontres ont eu lieu au cours des derniers mois avec le représentant du groupe Carrefour, les propriétaires des locaux et les candidats repreneurs pour une rouverture du magasin PROXI.

Le couple avec lequel des discussions étaient assez avancées a fini par renoncer, choisissant en définitive de prendre la gérance d'un autre magasin.

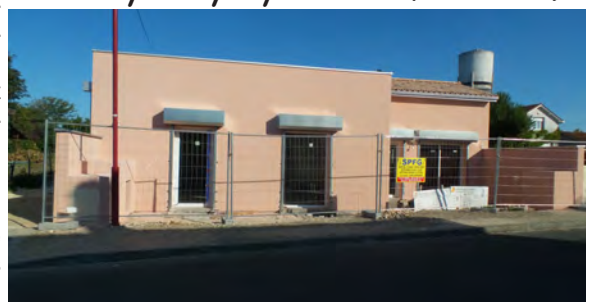
Depuis nous avons reçu un autre candidat qui nous a présenté un ambitieux projet. Est-il en cours de finalisation ? Avec la période estivale nous ne savons pas si les choses ont avancé. Il est certain que les désordres sur la toiture, contraignant à prendre un arrêté de péril pour une partie du magasin, sont à l'origine des hésitations des candidats repreneurs.

Dans la limite de son domaine, la Municipalité est toujours disposée à apporter son concours, mais s'agissant de problèmes d'ordre privé elle n'en a pas la parfaite maîtrise.

3 – **Mairie** : nous avons prévu de remplacer les ouvertures (fenêtres) pour une meilleure isolation phonique et surtout thermique. Cette opération doit s'opérer courant septembre.

Nous avons observé que les travaux d'élagage imposent de nombreuses rotations pour évacuer les branches. Aussi il a été décidé de faire l'acquisition d'un broyeur pour végétaux qui sera couplé à la prise de force d'un tracteur.

*le tabac-presse fait peau neuve (voir au dos)*



**4 – Piscine :** nous avons été contraint de l'ouvrir au public avec quelques jours de retard. Il fallait trouver une solution pour juguler la fuite qui s'est produite au niveau du petit bassin. Ce n'était pas évident à détecter et à réparer. Ce n'était pas anodin puisque c'était une trentaine de mètres cubes d'eau qui partait chaque jour. Il a fallu, pour neutraliser cette fuite (qui émanait d'une conduite du circuit de recyclage), vider ce bassin puis le remettre en eau. Pour rendre cet équipement opérationnel c'est toujours un important travail de préparation. Aussi vous pouvez comprendre que le personnel, mobilisé d'un côté, ne peut pas être disponible par ailleurs.

**5 – Ancienne salle diocésaine et ancien presbytère :**

- ancienne salle diocésaine : les travaux au Centre bourg d'une part et l'acquisition du matériel de voirie (tracteur et épareuse), d'autre part, nous ont conduit à reporter les travaux d'aménagement de cette salle qui ne sera pas pour autant délaissée ;
- ancien presbytère : la chute de la cheminée et les dégâts qui en résultent nécessitent d'obligatoires travaux de remplacement de la toiture. En effet il est important que le reste de la structure soit préservé et n'ait pas à souffrir.

**6 - Voirie :** le chemin de ceinture a été détérioré sur une bande d'une centaine de mètres. Nous attendons les devis pour une prise en charge par l'entreprise de transport à l'origine de cette dégradation. Il faut également - pour le prochain budget - préparer la réfection de la voie communale de Reyraud des Landes.

**7 - Modification du PLU :** nous avons reçu fin juillet le rapport du Commissaire enquêteur consécutif à l'enquête publique. Ce dossier, contenant les appréciations et recommandations des Personnes publiques, nous a été transmis en copie. Rappelons que depuis le 1er septembre 2013 le droit des sols relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

c'était avant : une bâtisse en ruine



c'est maintenant



***de l'autre côté de l'Avenue : de nouveaux locaux et de nouvelles prestations pour le Tabac-Pressé***

Votre commerce "Au Tabac Blond" vous propose à partir du 30 septembre de nouveaux locaux et un nouveau cadre au 50, Avenue Victor-Hugo.

Pour mettre tout en place le commerce sera fermé du 16 au 29 septembre.

Ce changement était nécessaire, les locaux actuels devenaient trop exigus. En outre des travaux devaient inévitablement être engagés.

L'inauguration aura lieu le samedi 05 octobre à partir de 11h30. Les habitants de Les Eglisottes et les clients des communes environnantes sont cordialement invités.

Vous y retrouverez les activités habituelles : tabac, presse, loto, dépôt de pain (boulangerie La Dorée), le compte Nickel, la maroquinerie, les idées de cadeaux, les appâts pour la pêche, retrait d'argent (100 euros maximum) en lien avec le Crédit Agricole.

Dans le bar qui va être créé, de nouvelles activités vont être proposées. Ainsi les joueurs de paris hippiques et ceux de "l'Amigo" n'auront plus besoin d'aller à Coutras ou à La Roche-Chalais pour faire leur PMU, ils pourront le faire sur place. Une formation est nécessaire pour les gérants du « Pari Hippique » ce qui implique une fermeture du commerce les 10 et 11 septembre.

Merci de votre compréhension pour la gêne momentanée.

Mais le résultat en vaut la peine.

### **Installation d'assainissement non collectif (SPANC)**

Le Département de la Gironde a mis en place un dispositif d'aides financières pour les travaux de réhabilitation des installations individuelles non conformes, qui présentent un danger pour la santé des personnes, au profit des propriétaires selon leur niveau de ressources.

Le rapport du contrôle de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif réalisé par le SPANC doit avoir conclu à une absence d'installation, ou à une non-conformité avec danger pour la santé des personnes, impliquant une obligation de travaux sous 4 ans.

Le montant de l'aide est variable selon la catégorie de ménage à laquelle appartient le propriétaire et en fonction de ses ressources. Le montant de l'aide est toutefois plafonné à 5000 euros maximum.

#### **Démarches**

La demande de participation financière doit être adressée au Président du Conseil départemental de la Gironde, à l'aide d'un imprimé fourni par le Conseil départemental complétée des pièces suivantes :

- dossier de demande d'aide financière daté et signé, à adresser au Président du Conseil Départemental de la Gironde (1, Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX Cedex)
- rapport de contrôle de fonctionnement de l'installation réalisée par le SPANC, de moins de 3 ans,
- dernier avis d'imposition et de l'attestation de propriété,
- projet des travaux de réhabilitation validé par le SPANC (se rapprocher du Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Isle)
- devis des travaux produit par plusieurs entreprises ayant les compétences et assurances requises,
- relevé d'identité bancaire.

Conseils : conservez l'ensemble de vos documents relatifs à votre installation (bordereau de suivi des vidanges...)

Le vendeur d'une habitation a l'obligation de justifier de l'état de son installation.

Si l'installation n'est pas conforme l'acquéreur dispose d'un délai d'un (1) an pour réaliser les travaux de conformité.

## Les activités festives de l'été

avec l'Association Sportive et Culturelle Les Eglisottes/Monfourat

1er mai : VIDE GRENIER : place du restaurant scolaire/La Poste  
un temps agréable, des camelots bien achalandés permettaient aux visiteurs d'avoir "le coup de coeur".

8 juin : comme chaque année le gymnase accueillait le GALA DE DANSE.  
Une soirée réussie, avec un public toujours aussi nombreux pour l'occasion. Sous la houlette de KARINE pour la danse et de QUENTIN pour le hip hop, petits danseurs et danseurs aguerris ont assuré le spectacle et montré un certain talent. A noter aussi au cours de ce gala la présence remarquée de MYTIK FIRE.

Beaucoup de travail pour préparer et animer cette manifestation. Le bureau de l'ASC remercie l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement sans cesse renouvelé et vous donne rendez-vous pour l'année prochaine.

**L'ASC a créé un lieu de rencontre et d'échanges destiné aux parents (et futurs parents) accompagnés de leur(s) enfant(s) jusqu' 4 ans. Ce lieu est également ouvert aux parents dont les enfants sont scolarisés.**

Renseignement : Evelyne EYQUEM : au 06 23 62 19 12



### Au gymnase le 21 juin

A l'occasion de la Fête de la Musique l'Amicale laïque, les enseignants et le personnel des écoles se sont regroupés pour organiser une soirée festive.

C'est parfois difficile de tout mettre en musique. Ces manifestations devaient se dérouler sur la place de La Poste/La Mairie. Tout était prévu mais la météo et ses caprices en ont décidé autrement. On le sait, la réussite d'une manifestation est soumise à des conditions climatiques favorables. Face aux prévisions des plus incertaines, il a été décidé de déporter les manifestations au gymnase permettant ainsi de remiser les parapluies.

Il y a eu d'abord la fête des écoles puis le concert organisé par l'Amicale laïque avec la prestation de deux groupes :

- le premier : ALIWEN un groupe Sud Américain, dans lequel figurait un représentant du Brésil, de l'Argentine et de la Colombie, a présenté un répertoire original et non moins attrayant. Le groupe pris par ailleurs pour autre prestation devait quitter les lieux en cours de soirée.

- C'est là qu'est intervenu le second groupe EDALAM qui faisait la place à la jeunesse puisque davantage tourné vers le disco.

Il y avait certes le spectacle des écoles, le concert mais aussi une restauration particulièrement fournie.

Hélas et les faits l'ont montré, ce genre de manifestation dans le gymnase n'a pas le même attrait que lorsque cela se passe en plein air. On aurait aimé que les organisateurs et leurs bénévoles soient davantage récompensés avec un public présent en plus grand nombre. Après le groupe EDALAM, la soirée s'est poursuivie avec la prestation improvisée des jeunes voyageurs avec chants et guitares .

La soirée avançant, il fallut arrêter l'élan de ces musiciens amateurs pour tout mettre en ordre.



### Départ à la retraite de Marie-Lise



Marie-Lise Moreau est entrée au sein de notre collectivité le 15-09-1978 en tant que stagiaire. Titularisée au bout de deux ans c'est une longue carrière qu'elle a accompli avant de faire valoir, le 31 juillet, ses droits à la retraite. En près de 41 ans de "bons et loyaux services" (selon la formule consacrée) il lui a été donné de côtoyer plusieurs générations d'élèves. Tant d'années au service des autres (ce qui n'est pas toujours facile), cela méritait un témoignage de reconnaissance et de sympathie de la part de ses collègues, actuels et anciens, de l'équipe enseignante, y compris de ceux qui exercent dans une autre école et de la Municipalité à l'origine de cette soirée.

C'est ce qui a été fait le 5 juillet, marquant tout à la fois la fin de l'année scolaire et concrétisant ainsi la fin de ses activités.

Nous étions nombreux pour aider Marie-Lise à franchir ce cap et la préparer à sa nouvelle vie.

## Les activités estivales

Eviter la concurrence du 14 juillet, tel est l'objectif du Comité municipal des fêtes. Comme chaque année l'évènement est célébré le 13 au soir.

C'est une tradition : pas de 14 (13) juillet sans feu d'artifice. Cela s'impose. Le nôtre, de l'avis des spectateurs a été de bonne facture. Une fois tiré les danseurs se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour le non moins traditionnel bal populaire. Mais avant, pour débiter la soirée, Christian Banier avait mijoté un goûteux poulet basquaise. Avec le 14 juillet, la République cherche à symboliser le sentiment d'appartenance d'une nation autour de valeurs communes. Un peuple n'est pas un rassemblement quelconque, c'est le rassemblement d'individus qui s'associent autour des mêmes valeurs, ce qui forme une Nation.

### Galaxy Music



### Les Nocturnes Gourmandes



Les vacances c'est la vraie fête. C'est faire fi des horaires et du calendrier. C'est faire ce que l'on veut quand on veut, indépendamment de ce que pensent et font les autres.

Avec l'été, le Comité des fêtes a renoué avec ses "Nocturnes Gourmandes". La première s'est déroulée le 18 juillet avec Alain Vicente pour l'animation.

Au programme, les estivants pouvaient trouver une variété de plats cuisinés, la buvette. Il y en avait pour tous : stand avec vente de vêtements, structure gonflable pour les enfants. Pour chacun c'est un moment de convivialité.

Pour ceux qui n'étaient pas encore en vacances la seconde s'est tenue le 1er août.

Pas de chance avec la météo pour cette soirée là : pleuvra? pleuvra pas? que d'incertitudes. il a fallu s'y résoudre, non plus devant, mais dans le gymnase. Certes l'attrait n'est pas le même mais pour autant pas de morosité au cours de cette soirée, de l'entrain avec Cyril Rod qui a su trouver les rythmes pour entraîner les danseurs sur la piste. Un regret toutefois : certains restaurateurs, redoutant l'averse, ont préféré "sécher la soirée". Malgré tout le choix y était.

Après Cyril Rod, de l'ambiance avec les chants et les guitares des jeunes voyageurs. Tout a une fin, même les bonnes choses. A minuit bien sonné il fallait penser à l'extinction des feux.

**Merci à Christian Banier qui, une nouvelle fois, a mis sa chambre froide à disposition du Comité des fêtes.**



### ALSH de la Vallée de la Dronne

Durant cette période estivale, le Centre d'accueil (ALSH) de la vallée de la Dronne a fait "carton plein" au niveau des réservations chez les moins de 6 ans. Un mois de juillet complet, conduisant certains jours à refuser des enfants. Pour les plus de 6 ans le Centre a enregistré une légère hausse par rapport à l'année précédente, sans qu'il y ait "surbooking".

Un thème important a été mis en exergue, rompant avec l'individualisme ambiant : travailler avec les enfants autour de la coopération, l'acceptation de l'autre et l'entraide.

Tout au long de cette période, les animateurs ont mis en place des ateliers mais aussi des jeux.

En début de période il y a eu une rencontre avec l'IME de Saint-Emilion sur la base nautique de Saint Christophe de Double. Quelques a priori au départ - bien vite levés - les jeux, les découvertes ont bien vite pris le dessus. L'expérience sera renouvelée.

Des sorties : La Coccinelle pour les plus jeunes, Kids-parc pour les moyens, les ados eux se sont rendus à Aqualand..

Il y a eu aussi "Au P'tit Cro-Magon" de Saint-Médard de Guzières..

Il a fallu aussi gérer la canicule, conduisant à annuler la sortie au reptilium de Mescoules et celle prévue pour les ados de cap sciences kebab.

Le mois de juillet a été ponctué de veillées avec en fin de mois, la fête du Centre. Cette fête qui a été préparée par les enfants a donné lieu à des rencontres avec les parents et d'anciens enfants. La pluie qui s'était invitée pour cette soirée n'a pas destabilisé les joueurs de casino. Ils ont également pu profiter du buffet préparé à leur attention.

Compte tenu des nombreuses demandes, il est important de se faire inscrire suffisamment tôt.

### Soirée du 26 juillet





### 19 juin visite du barrage de Reyraud

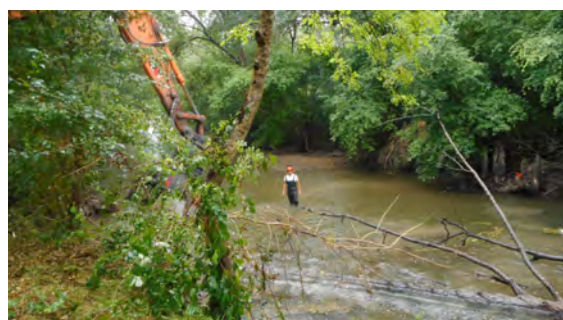
La visite du site de Reyraud par les délégués du syndicat de rivière est consécutive au projet d'acquisition du barrage et d'une partie des bâtiments par le SABV Dronne Aval. En mars 2019, la société Hydro-Eglisottes, propriétaire des lieux, a donné son accord pour une cession du site pour un montant de 175 000 €. L'opération ne se réalisera qu'avec le soutien financier de différents organismes (Fonds européens, Agence de l'Eau, Conseils départementaux).

Le site présente un enjeu majeur à l'échelle du bassin de la Dordogne. Il est une des priorités de l'Europe, pour assurer la continuité écologique et la libre circulation des espèces d'intérêt communautaire : vison d'Europe, loutre, grande alose, lamproie marine, anguille.

La volonté de la Société Hydro-Eglisottes, lorsqu'elle a fait l'acquisition du site, était de remettre les turbines en service. Toutefois au prix d'acquisition (230 000 €) devait s'y ajouter le coût de remise en route des turbines (800 000 € environ), la réalisation d'une passe à poissons. Ces éléments rendaient l'opération délicate sur le plan financier. En outre plusieurs études réalisées par les services de la police de l'Eau, de la DDTM 33, de l'Agence française pour la biodiversité ont fait ressortir d'importantes contraintes techniques. Il fallait réparer les dégâts causés par deux crues (fin 2017 et début 2018) provoquant une brèche de 10 mètres de large sur le barrage, nettoyer le site voire traiter d'éventuelles zones de pollution.

Un comité de pilotage sera créé afin de lancer une étude destinée à identifier les enjeux, proposer différents scénarios et définir les solutions les plus appropriées.

### retrait d'embâcles



L'article L215-14 du code de l'environnement dispose que l'entretien régulier des cours d'eau est à la charge du propriétaire riverain.

Le même code prévoit que les syndicats peuvent prendre en charge cet entretien, sans toutefois dispenser les propriétaires de leurs obligations.

Dans ce cadre, une déclaration d'intérêt général a fait l'objet d'un arrêté conjoint du Préfet de la Gironde et de la Charente, pour une durée de 2 ans.

Cette DIG porte sur la restauration de la ripisylve (formation boisée sur les berges des cours d'eau) du bassin versant de la Dronne aval et de ses affluents, le retrait des embâcles, la gestion des espèces exotiques envahissantes (jussie). Le montant estimatif du programme de travaux s'élève à 218 335 € hors taxes.

## MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

C'est l'expérience d'application du règlement qui a conduit la Collectivité à lancer la modification de son plan local d'urbanisme. Initié à l'origine par le Conseil municipal, les études ont par la suite été pilotées par la Communauté d'Agglomération, devenue compétente en matière d'urbanisme de planification (loi ALUR du 24 mars 2014).

Il s'agit d'une "modification simplifiée" qui n'a pas d'impact sur la définition des zones constructibles (dans le cas contraire il eut été nécessaire de procéder à une révision). Dans le cadre de cette modification, la CALI a consulté les personnes publiques qui ont fait part de leurs observations et de leurs préconisations.

L'enquête publique a été conduite du 20 mai au 21 juin. Le Commissaire enquêteur a reçu les administrés, qui souhaitaient le rencontrer, au cours des quatre demi journées de permanence. Il leur était également possible de faire part de leurs observations par courrier.

Durant l'enquête, le dossier était consultable en Mairie et dans les locaux de la CALI.

Les modifications envisagées visent notamment :

- à mettre le zonage en conformité avec le règlement sur les secteurs de Monfourat et de La Pisserette, ou en tenant compte de la configuration et la nature du terrain.
- modifier l'emprise de la concession AREVA à la suite du désengagement opéré par cette Société devenue depuis, ORANO.
- à modifier le tracé de la voie verte en choisissant les anciennes parcelles AREVA de façon à ne pas pénaliser les propriétaires concernés par la création de cette voie,
- la suppression des secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL) dans les zones agricoles et naturelles, autorise l'extension et la construction d'annexes liées à l'habitation, sous condition que cela ne compromette pas l'activité agricole et la qualité paysagère du site. Il sera également nécessaire que le pétitionnaire obtienne, au préalable, l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette Commission - dans ses avis - limite les extensions à 30% de la surface de plancher et la construction des annexes (garage et abri de jardin à 50 M2 et les piscines à 80 M2). De même elle limite le nombre de constructions des annexes à deux.

- à assouplir certains articles du règlement :

- \* hauteur des clôtures : mur bahut porté à 0,80 m, surmonté d'éléments à claire-voie d'une hauteur maximale de 1 m
- \* concernant les distances et les conditions d'implantation.

Une réunion (qui reste à programmer) sera destinée à arrêter les observations et préconisations des personnes publiques et celles émises par le Commissaire enquêteur.

Le dossier sera ensuite transmis aux services de la Préfecture pour approbation ou pour y apporter des aménagements.

## INFORMATIONS DIVERSES

### LYCEE MAX LINDER

Le lycée Max Linder de Libourne aura 60 ans cette année. L'association des anciens élèves du lycée (AMAEL) organise le samedi 28 septembre 2019 une journée "retrovailles" au lycée Max Linder.

Venez rencontrer vos anciens camarades et enseignants

Programme et inscription sur le site : <https://www.amaelmaxlinder.fr>

### Syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la Vallée de l'Isle

Le 1er août s'est tenue une réunion au siège du Comité syndical de la Vallée de l'Isle concernant les services eau et assainissement. Il s'agissait d'examiner le projet de fusion du syndicat de l'Isle avec celui de la Dronne.

Explication : Une loi du 07 août 2018 (NOTRe) prévoit le transfert des services eau, assainissement et gestion des eaux pluviales aux Communautés de communes et aux Communautés d'Agglomération.

Une particularité : pour les Communautés d'Agglomération, le transfert de ces compétences s'applique à partir du 1er janvier 2020. Par contre pour les Communautés de communes il est possible de reporter ce transfert au 1er janvier 2026, (option qui n'est donc pas ouverte par la loi pour les Communauté d'Agglomération).

Aussi pour conserver ce service de proximité qu'offre les syndicats, un accord a été trouvé avec la CALi et la sous-Préfecture afin d'opérer cette fusion, présentant pour les deux syndicats réunis un territoire plus étendu composé de 16 communes (dont une extérieure à la CALi) et donc plus représentatif.

Dans l'immédiat, chaque commune doit se prononcer dans les trois mois sur le nouveau périmètre, issu de la fusion et sur les statuts qui en découlent. Elle devra également désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui seront appelés à siéger au sein du nouveau Comité syndical. Pour l'usager, si notre syndicat fusionné conserve cette compétence, cela ne changera pas grand-chose. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'avec les prochaines échéances électorales et les éventuels changements des exécutifs, la CALi pourrait décider de prendre cette compétence. La gestion des services eau et assainissement sera inévitablement plus lourde avec un territoire de 45 communes.

### MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS - ses missions

La Mission locale du Libournais est une association qui vise à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans. En 2018, elle a ainsi accompagné sur le territoire de la CALi 1668 jeunes dont 671 pour un premier accueil. 240 d'entre eux sont entrés en formation par l'intermédiaire de la Mission locale du Libournais. Il s'agit également de 970 contrats de travail signés ainsi que 32 contrats en alternance conclus.

Depuis 2018, la Mission locale accueille dans ses locaux de Libourne, l'Espace Métiers Aquitaine (EMA) financé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'un espace gratuit de premier accueil et de ressources ouvert à toutes les personnes (les scolaires comme les actifs) en recherche d'informations, d'un appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle : orientation, formation, reconversion, transition, évolution d'emploi, création d'activité. L'EMA ne se substitue pas à l'accompagnement des référents (Pôle emploi, Mission locale, PLIE, ... ) avec qui il travaille en partenariat. L'EMA propose notamment des ateliers d'orientation, des permanences, ...

#### Mission locale du Libournais

"Les Berges de l'Isle", 189 Avenue Foch - 33500 LIBOURNE – Téléphone 05.57.51.71.27  
du lundi au vendredi : 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h (fermé le jeudi matin)

La Mission locale accueille également depuis 2018 sur son site de Libourne, le Point Relais Santé, développé dans le cadre du Contrat local de Santé du Grand Libournais (CLS) en réponse à la forte précarité des jeunes sur l'accès aux soins. Il propose à destination des jeunes de 16 à 25 ans les offres suivantes de services gratuits :

- Informations et accès aux droits ;
- Bilans de santé : sur une demi-journée au Centre d'Examen de Santé de Bègles (transport assuré par la CPAM) ;
- Ateliers vitalité: accompagné par des professionnels, en toute convivialité et en petit groupe, pour se valoriser et gagner en confiance, conforter son hygiène, prendre soin de sa santé ;
- Ateliers thématiques sur les territoires : l'alimentation, le sommeil, l'estime de soi... ;
- Bien-être physique et psychique : prise en compte du mal être, de la souffrance, de problématiques santé visibles ou non identifiées avec possibilité d'orientation vers les professionnels de santé ;
- Handicap et emploi : accompagnement sur la mise en place d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé. Mobilisation des outils spécifiques et des partenaires pour la mise en place d'un parcours adapté en lien avec le handicap ;
- Permanences de professionnels de santé : la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), CeGIDD (Centre gratuit d'Information de Dépistage et Diagnostic) et le RSSJL (Réseau Santé Social Jeunes du Libournais).

#### Mission Locale du Libournais

Les Berges de l'Isle. 189 avenue Foch. 33500 LIBOURNE  
Gervaise COUMETTE, chargée de projet santé  
Tél. 06 38 36 65 66 ou 05.57.51.71.27 - ante@mission-libourne.asso.fr

### RECENSEMENT MILITAIRE : une obligation !

**Vous venez d'avoir 16 ans, que vous soyez une fille ou un garçon vous devez obligatoirement vous faire recenser en Mairie.**

**Une attestation vous sera remise qui vous permettra de passer certains examens importants. Vous devrez obligatoirement la présenter pour baccalauréat, le permis de conduire...**

**Il suffit de vous présenter en Mairie avec le livret de famille de vos parents et de votre pièce d'identité.**

**CALIBUS TRANSPORT EN COMMUN DE LA CALI**  
gratuit pour tous sur toute l'agglomération à partir du 2 septembre 2019

**Depuis 2010 la gratuité était la règle pour le transport urbain à Libourne**

La CALI a décidé d'étendre la gratuité des transports pour tous les usagers, non seulement à toutes les lignes Calibus couvrant le territoire de la communauté d'agglomération, mais aussi au nouveau service du Calibus+ qui permettra de relier les hameaux aux villes et de proposer un transport au plus proche des habitants.

**IMPRUDENCE ? MALVEILLANCE ?**



**Transport à la demande**

**I - service de transport à mobilité réduite (TPMR)**

Ce service existe déjà, les modalités sont inchangées :

- être âgé de 75 ans et plus
- ou être en situation de handicap, en perte d'autonomie permanente ou momentanée nécessitant une aide au déplacement.

- fonctionne tous les jours (sauf 1er mai) de 7h à 20h

Participation financière : 2 € par trajet, gratuit pour l'accompagnant.

Inscription : [www.calibus.fr](http://www.calibus.fr) ou à la Mairie (CCAS)

CIAS : 05 24 24 21 68

Réservation : 09 77 40 08 04

*Pour un déplacement le lundi ou le week-end, la réservation est à effectuer au plus tard le vendredi avant 17h30*

**II - service de transport de proximité gratuit CALIBUS +** en zone rurale, pour tous les habitants de la CALI sauf pour les scolaires et pour les groupes (associations, sorties scolaires, centre de loisirs).

Il fonctionne sur inscription et réservation. Il relie les 117 hameaux des communes à des points de rabattement.

Pour Les Eglisottes ligne D deux points réguliers de rabattement :

\* Gare départ : 7h50 ; 10h35 ; 14h - retour 15h04 ; 17h44 ; 19h29

\* Mairie départ : 7h52 ; 10h37 ; 14h02 - retour : 15h02 ; 17h52 ; 19h27

**A la demande** d'autres lieux peuvent être desservis : Le Chalaure, Bel Air, Lanière, Les Petits Horruts, Le Cherpe, mais il faut le spécifier.

Ces points permettent d'assurer la correspondance avec les lignes non urbaines et avec les gares, commerces et services.

Inscription : [www.calibus.fr](http://www.calibus.fr) pour le formulaire ou à l'agence commerciale

Réservation : 09 77 40 08 04, doit être faite au plus tard la veille du déplacement avant 17h30

*Pour un déplacement le lundi la réservation est à effectuer au plus tard le vendredi avant 17h30.*

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Chaque année notre territoire est touché par les feux de forêt et autres lieux. Il est démontré que dans 90% des cas, l'origine de ces sinistres et 80% se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations.

Il est néanmoins possible de réduire considérablement les risques par des comportements de bon sens.

La campagne de sensibilisation des différents ministères (Office national des forêts, Agriculture, Intérieur) est de :

- réduire les départs de feux accidentels (un incendie sur deux résulte d'une imprudence)
- favoriser les mesures qui limitent la propagation du feu (débroussaillage 50 mètres autour des maisons...).

Cette campagne s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique, qui a identifié l'incendie comme un risque naturel susceptible de s'accroître dans le contexte de changement climatique. Il est en effet probable que la saison à risque s'allonge dans les années à venir et que les incendies soient plus rapides et plus intenses.

**Il convient de rappeler que l'incinération des végétaux et autres produits ou matières est interdite toute l'année.**

**Un point relais CAF bientôt au sein de votre CCAS**

Le CCAS de la Mairie assurera prochainement dans les locaux de la Mairie un Point Relais CAF. Il vise à faciliter l'accès aux droits et le recours aux prestations des usagers de la CAF de la commune et des communes environnantes en assurant :

- un premier niveau d'information sur les prestations de service (démarches et conditions d'octroi,
- l'accompagnement à la constitution des dossiers (RSA, prime d'activité, allocation logement.....),
- l'accompagnement à la compréhension des courriels et mails de la CAF,
- une orientation vers le service et l'interlocuteur compétent.

Précisons que ce premier niveau d'accueil sera effectué, non pas par un professionnel CAF, mais par deux agents de la Mairie en charge, entre autres du CCAS.

Trois permanences d'une demi-journée chacune seront proposées pour vous recevoir.

## MAIRIE INFOS

### ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 mars pour le premier tour et le 22 mars 2020 pour le second tour.

**Les inscriptions sur les listes électorales se feront jusqu'au vendredi 7 février 2020 au plus tard.**

Vous pouvez le faire en Mairie muni d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous pouvez également accomplir cette démarche gratuitement en ligne sur le site "service-public.fr"

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

Avant d'effectuer une démarche d'inscription, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur une liste électorale d'une commune sur le site (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)

Il est précisé que pour les communes de plus de 1000 habitants les électeurs éliront également, lors de ce scrutin leurs Conseillers communautaires. Le dépôt des candidatures s'achèvera le jeudi 27 février.

**Pour voter vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité. A défaut le scrutin peut-être annulé.**

### LA VIE ASSOCIATIVE

*Vous aimez le football, (garçons et/ou filles)  
et vous voulez y jouer*

**Le CLUB ATHLETIC  
MONFOURAT LES EGLISOTTES (CAME)**

**vous invite à le rejoindre  
pour la saison 2019/2020**

pré-inscription : 06 73 43 29 42



### A S L TENNIS

#### LES EGLISOTTES

recrute pour la saison  
2019/2020

des jeunes et moins jeunes

**les cours sont dispensés  
par un professeur**

Inscriptions :

- 06 73 43 29 42

- 06 64 47 23 06



### A.S.C. Monfourat Les Eglisottes

#### I - Manifestations

- 8 septembre : VIDE GRENIERS : au Centre bourg ou au gymnase en cas de mauvais temps : 2 € le mètre linéaire restauration sur place. Renseignement et inscription Evelyne EYQUEM au 06 23 62 19 12
- 31 octobre : HALLOWEEN à partir de 17h30 salle préfabriquée (derrière le restaurant scolaire)
- 8 décembre : VIDE JOUETS au gymnase - 2,50 € le mètre linéaire restauration sur place. Renseignement et inscription Evelyne EYQUEM au 06 23 62 19 12

#### II - Activités

- **Badminton** adultes : mardi de 19h30 à 21h ; jeudi de 18h30 à 19h30  
enfants : jeudi de 17h30 à 18h30 adolescents : mardi de 18h30 à 19h30
- **danse** 2 à 5 ans : jeudi de 17h à 18h 6 à 9 ans : vendredi de 17h à 18h  
10 à 12 ans : vendredi de 18h à 19h adolescents : vendredi de 19h à 20h

jeudi de 18h à 19h : **gym fitness, disciplines variées, pilate, step, boxing énergie, abdos fessiers, crossfit, méthode tabata**

- **hip hop** : vendredi de 18h30 à 19h30

### Comité des Fêtes

- samedi 19 octobre Salle polyvalente de Monfourat à partir de 19h30 REPAS DANSANT avec l'orchestre CELESTE

### Amicale Laïque

- \* **MARCHE DYNAMIQUE** : **lundi et jeudi** entre 8 et 12 kilomètres (environ 2 h). Rendez-vous :  
\* mois impairs à Monfourat, (parking du stade) - mois pairs, Place de l'Eglise du 1er mai au 30 septembre à 9h ; du 1er octobre au 30 avril à 9h30
- \* **MARCHE ADAPTÉE** : **mardi et vendredi** entre 5 et 6 kilomètres (environ 1 h). Rendez-vous :  
\* mois impairs à Monfourat, (parking du stade) - mois pairs, Place de la Poste du 1er mai au 30 septembre à 9h15 ; du 1er octobre au 30 avril à 10h

\* **GYM DOUCE** **mercredi de 9h à 10h**

*Une activité nouvelle après la mise en sommeil du Club de Gym Volontaire*

\* **GYM DYNAMIQUE** **mercredi de 10h15 à 11h15**

**Les deux cours  
sont assurés  
par Karine Menzato**

\* **SCRAPBOOKING**

**jeudi à partir de 14 h (contacter Pascale au 06 35 97 38 73**

\* **COLORIAGE ZEN**

**mardi à partir de 14h (contacter Myriam au 06 17 94 89 63**

TRICOT (ou CROCHET) "urbain ou solidaire" : mercredi à partir de 14h à la bibliothèque

don à "TRICOTEZ COEUR" de 36 ensembles (brassières, bonnets, chaussons, 16 couvertures bébé, 40 doudous, 29 bonnets, 18 paires de chaussons et don de 20 pieuvres à "PETITES PIEUVRES SENSATION COCON.

Si vous avez des perles en bois, des rubans, etc.. nous les acceptons ! Nous sommes en contact avec "FRANCE ALZHEIMER GIRONDE pour faire des "MADE LAINES" manchons adaptés pour cette pathologie. Merci d'avance !

Merci à nos soutiens et aux bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre. Si vous ne savez pas tricoter, nous vous apprendrons.

*Un petit coucou amical à Lydie, Gaïana et Céleste qui du haut de leurs 11 ans nous accompagnent, ainsi qu'à Michèle et Pantxa qui nous supportent le mercredi après-midi*